

seurs Membres distingués de l'Etat, rebutés par la difficulté d'arrêter le torrent, mais incapables de se prêter aux vûes qui menacent la liberté de leur Patrie. Qu'on ne se figure point que l'esprit qui cherche à élever sa puissance ait été fâché d'avoir une affaire aussi importante que celle des Dissidens à occuper la Nation, afin de détourner toute son attention de ce côté-là & de la rendre plus indifférente sur ses entreprises. C'est parce que cette affaire, du côté du temporel, est défavorable au dessein de restreindre toujours au plus petit nombre le pouvoir qu'on l'a représenté si odieusement du côté du spirituel, & qu'on en a voulu faire aux yeux du peuple une affaire de Religion. Qu'on ne s'y méprenne point ! Le rétablissement des *Dissidens* devient peut-être plus nécessaire qu'on ne pense aux Catholiques mêmes, pour révivifier les principes d'une égalité qui disparaîtra insensiblement, si l'on n'anéantit pas l'esprit qui a présidé aux délibérations de la dernière Diète, & si l'on n'établit pas un rempart solide contre toute attaque à la liberté.

Est-il un moyen plus naturel & plus sûr pour y réussir que la convocation d'une Diète, dans l'esprit que Sa Majesté Imp. le propose par la Déclaration qu'elle vous ordonne de présenter au Roi & de rendre publique dans toute la Nation. Sa M. y dit ce qu'elle pense & elle a droit de le dire. Elle prévoit des malheurs qu'aucun Patriote ne peut se dissimuler, & elle est autorisée par la République même à travailler à les prévenir. L'ambition n'appellera point à son secours le fanatisme, pour donner le titre odieux d'entreprise contre la Religion Catholique aux mouvemens de Sa Majesté pour faire rendre à une partie de la Nation la qualité de Citoyens, au moment d'une pacification générale. Une Religion, professée par un Souverain, par les premiers de l'Etat & par la partie la plus considérable de la Nation, est un objet respectable pour l'Impératrice; & elle saura toujours distinguer une Religion de ce caractère des différentes Religions des autres Citoyens. Loin de désirer qu'il puisse être porté quelque atteinte ou à son pouvoir, ou à l'uniformité de son Culte, par la communication avec des sentimens qui diffèrent des siens, Sa Maj. Imp. seroit la première